



Décembre 2016

Une qualité de l'air qui se dégrade par rapport au mois de novembre

La qualité de l'air a été majoritairement moyenne à médiocre en décembre, avec des indices de la qualité de l'air allant de 5 à 7 près de 48% du mois. Les indices de la qualité de l'air ont été bons à très bons près de 42% du mois, contre 72% en novembre.

Les indices de qualité de l'air les plus élevés (indices 8 et 9 - mauvaise qualité de l'air), dus aux poussières en suspension, ont été enregistrés sur les agglomérations de :

- Béthune, le 4 décembre,
- Lille et Valenciennes, le 5 décembre,
- Calais, les 5 et 6 décembre,
- Armentières*, Lille et Saint-Omer, le 17 décembre.

Le 5 décembre, la station de surveillance en proximité automobile à Valenciennes a enregistré une concentration moyenne horaire en dioxyde d'azote supérieure à 200 µg/m³ (valeur à ne pas dépasser plus de 18 fois par an).

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Episodes de pollution

En décembre, le Nord et le Pas-de-Calais ont été concernés par deux épisodes de pollution aux particules en suspension PM10, du 5 au 6 décembre et du 17 au 19 décembre, soit une durée totale de 5 jours (niveau d'information et de recommandation). Les particules en suspension proviennent du chauffage, des transports routiers et des activités économiques (industrielles et agricoles).

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

Au mois de décembre, excepté pour les agglomérations de Douai et de Maubeuge, la plupart des stations de surveillance de la qualité de l'air ont enregistré une concentration moyenne journalière en particules PM10 supérieure à 50 µg/m³, sur les périodes du 5 et 6 décembre et du 17 au 19 décembre. Des dépassements ont également été enregistrés en proximité automobile à Valenciennes, Boulogne-sur-Mer et Lille (les 1, 2, 27 et 30 décembre) et sur l'agglomération de Béthune (les 4 et 28 décembre). Pour l'année 2016, comme en 2015, aucune station ne dépasse la valeur journalière.

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m³ plus de 35 jours par an.

*Depuis le 20 décembre, [la station de mesures de la qualité de l'air située à Armentières est définitivement arrêtée](#), conformément au nouveau déploiement du dispositif de surveillance.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle.

Ces données restent la propriété d'atmo Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'atmo Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : atmo Nord – Pas-de-Calais ».